

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VIRAZEIL

Nombre de conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 17

Pouvoir : 2

Absents ou Excusés : 0

L'an deux mille quinze

Le trente septembre,

le Conseil municipal de la commune de VIRAZEIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COURREGELONGUE Christophe, Maire

Date de convocation du Conseil municipal : 24 septembre 2015

M. PIRA a été désigné comme secrétaire de séance

Présents : M. COURREGELONGUE, Mme DELRIEU-GILLET, M. PAULAY, Mme MARTINETTI-BRICE, MM. PIRA, LEBEDINSKY, MENIER, JUIN, GILLE, Mmes ZOÏA, RATINAUD, VAYSSIERE, VALENTI, VALENTIN, PINASSEAU, MM. TREZEGUET, POLETTO

Pouvoirs : Mme SCAFFINI à Mme MARTINETTI-BRICE
M. LATASTE à M. PIRA

Absents ou Excusés : Néant

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande de modifier l'ordre du jour en rajoutant un point : le choix du logo de la commune de Virazeil. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Le choix du logo de la commune

Mme MARTINETTI BRICE, Adjointe à la Culture, rappelle le travail entrepris depuis l'an dernier pour un logo comme outil de communication porteur de l'identité communale. Six différentes propositions ont été travaillées en commission. La commission s'est arrêtée au choix 1 et 2.

Le Maire propose que le choix ait lieu par un vote à bulletin secret.

Le choix n°1 obtient 11 voix sur 19. Il est adopté et sera présenté aux habitants en janvier 2016.

1. Présentation du projet « Cœur de Bourg »

Monsieur le Maire fait état de la relance du projet de constructions au sud du Bourg (lieu-dit Milhan) par un lotisseur privé avec un projet de lotissement. De nouvelles constructions sont bénéfiques et il doit tenir compte des besoins des commerces, du stationnement, des déplacements quotidiens et des espaces à réserver pour la commune.

Le CAUE 47 a été sollicité et a proposé plusieurs pistes d'aménagements. Il est dans l'intérêt communal d'urbaniser le Bourg à la fois en bordure directe avec la RD 933 mais aussi sur les espaces attenants et raccordables au tout à l'égout (secteur Est de Sacriste). Deux zones ont été prévu dans le PLU de 2007 dans le but d'accueillir ces aménagements. Un projet « Cœur de Bourg » se dessine.

Monsieur le Maire présente la possibilité d'être conseillé par un cabinet d'études qui peut être subventionné. La réflexion est ouverte. Il y aura une concertation avec les propriétaires, les riverains et la population.

Demande de subvention FEADER pour le projet « Cœur de Bourg ».

Monsieur le Maire expose le programme LEADER 2015-2020. Il est possible de solliciter auprès du Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne une subvention FEADER pour le financement du projet « Cœur de bourg » de Virazeil.

L'estimation de l'étude est de 25 000 euros.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à contacter les propriétaires des espaces proposés par le CAUE 47 afin d'instaurer un dialogue.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de lancer le projet « cœur de Bourg » et de solliciter la subvention du FEADER et du Département.

2. Marché public « Création d'un Préau et réfection de la cour de l'école maternelle » : Avenant 1 du lot 2 « CHARPENTE », Avenant 1 du lot 3 « ELECTRICITE », Avenant 1 du lot 4 « PEINTURE

Monsieur le Maire expose les avenants n°1 pour les Lots 2-3-4 concernant « la création et la réfection de la cour au sein de l'école maternelle de Virazeil » qui ont pour objet de repousser le délai de réalisation des travaux à la date du 08 septembre 2015, suite à une erreur administrative et à des travaux supplémentaires de l'entreprise CADENA. Cet avenant n'a aucune incidence financière sur le montant du marché public. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les avenants.

3. Devis SPIE : travaux d'installation d'un interphone

Monsieur le Maire explique que compte tenu des normes d'accessibilité il est nécessaire de changer l'interphone existant de l'école maternelle. Le devis proposé par la SPIE est d'un montant total de 1565.02 € HT soit 1878.02 € TTC

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

4. Convention avec le Conservatoire de musique Maurice Ravel à Marmande pour 2015/2016

La commune de Virazeil décide chaque année d'une aide aux familles, venant en déduction de leur participation aux droits d'inscription des enfants qui fréquentent le Conservatoire Maurice Ravel de Marmande.

Monsieur le Maire propose de maintenir les participations accordées l'an dernier.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

5. Convention Aquaval 2015/2016

Monsieur le Maire informe les élus de la réception de la nouvelle convention Aquaval pour l'année scolaire 2015-2016.

Il précise que le tarif est de 38 € par enfant et par cycle. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

6. Devis pour la reprise du logiciel informatique de gestion des cimetières.

Monsieur le Maire explique le retrait de la prise de compétence par VGA d'un Système d'Information Géographique (SIG) cimetière. Il expose le devis du prestataire du centre de gestion du Lot-et-Garonne (ELABOR) de 1500 € HT.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

7. Convention avec le Centre de gestion du Lot-et-Garonne pour la gestion des cimetières.

Monsieur le Maire explique que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lot-et-Garonne (CDG 47) propose un service « Application SIG Gestion du cimetière ».

Monsieur le Maire propose d'adhérer à ce service à compter du 01/10/2015 pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

8. Contrats aidés et emploi d'avenir en cantine pour l'année scolaire 2015/2016.

Monsieur le Maire explique le renouvellement du contrat d'accompagnement dans l'emploi « école et administration » pour une durée de un an, déjà existant, à partir du 1^{er} septembre 2014 pour l'année scolaire 2015-2016.

Se rajoute deux contrats :

- la création du contrat d'accompagnement dans l'emploi « entretien des bâtiments communaux » à partir du 1^{er} septembre 2015, pour une durée d'un an
- la création d'un contrat d'avenir en cantine pour une durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

9. Personnel communal : modification de l'horaire de la responsable de la cantine.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de reporter l'ordre du jour pour l'étudier en commission afin de mieux appréhender les besoins.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

10. Travaux en cours.

La porte de l'église de Ste abondance en cours de réparation.

Deux radiateurs vont être changés dans l'appartement N° K aux résidences Monplaisir ainsi qu'au logement de la poste.

Les chevrons et les panneaux ont été commandés. VGA se charge de la pose.

Une étude a été faite par VGA sur la montée de La Poste suite à des plaintes de riverains. La réflexion est ouverte sur les aménagements possibles.

11. Questions diverses.

Les délégations :

Monsieur le Maire expose la décision de Monsieur MENIER de ne plus exercer sa délégation sur la communication pour des raisons professionnelles. Monsieur le Maire et le conseil municipal acceptent et comprennent ce choix. M. le Maire le remercie du travail accompli notamment concernant le lancement du site internet.

Mme SCAFFINI sera en charge de cette délégation.

Monsieur le Maire expose le projet de délégation concernant les espaces verts et la réduction des produits phytosanitaires.

Monsieur le Marie expose la vente du terrain agricole au lieu-dit «Jabarlan» derrière le Rallye. La SAFER est intervenue. Il y a une possibilité d'acheter ce terrain pour un montant de 10 000 euros. Ce point sera développé lors d'une prochaine séance.

Vente du bâtiment des Charmilles

Monsieur le Maire explique que ce bien qui a été mis en vente a trouvé un acquéreur. La commune a la possibilité d'exercer son droit de préemption (délai de 2 mois). La destination de ce bâtiment doit être bien réfléchi avec le problème du stationnement, des accès, et aussi des animations festives qui sont amenées à se développer sur cette place. Tout ce secteur doit s'étudier dans sa globalité en intégrant toutes les conséquences budgétaires sachant aussi qu'un bâtiment communal voisin (le Chalet) est inoccupé depuis longtemps et se dégrade.

Monsieur le Maire propose une rencontre de l'ensemble du conseil municipal avec un investisseur privé intéressé par ce bâtiment pour connaître ses projets. Le conseil municipal accepte.

Exclusion des élèves en BTS des transports scolaires

Monsieur le Maire fait lecture du courrier d'un virazeillais élève de BTS au lycée de Marmande qui ne peut pas prendre les bus scolaires (les étudiants post-bac n'y ont pas accès). M. le Maire propose d'alerter le Président de la Commission transport de VGA pour modifier cette limite qui pénalise les jeunes du territoire.

Monsieur le Maire fait lecture du courrier des parents et propose de faire un courrier au président de la commission transport de VGA.

L'inauguration du préau aura lieu le samedi 17 octobre 2015 à 11 heures : toute la population de Virazeil est invitée à ce moment convivial.

Un **concert sera donné par l'Union musicale** de Marmande le vendredi 16 octobre à la salle des fêtes (20h30) : un concert de musique autour des années 70 !

Monsieur le Maire propose de fixer la prochaine date du conseil municipal : le mercredi 14 octobre 2015

La séance est levée à 23 h 15.